



**MAIRIE
01560 CORMOZ**

**AFFAIRES MUNICIPALES
PROCES-VERBAL**

Séance du 14 octobre 2025

A 20h00

Date de convocation : 9 octobre 2025

Présents : Mmes et Mr SCHWEITZER Nicolas, BEREZIAT Fanny, GAILLARD Marie-Laure, JANAUDY Laurent, CALMET Florent, PIZZINI Laetitia, MOISSONNIER Jennifer, COMMARET Marie, JANAUDY Cyrill, PERTUZET Pierre, FAVIER Monique et ONCUL Magali.

Procurations : PONCET Lucas à CALMET Florent
PRABEL Jean-Claude à MOISSONNIER Jennifer

Secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Mme Magali ONCUL, secrétaire de séance.

Le conseil municipal, réuni le 14 octobre à 20h00 en session ordinaire sous la présidence de M. Nicolas SCHWEITZER, maire, a délibéré sur les questions suivantes :

N° Délibération :

Approbation du compte-rendu de la réunion du mardi 16 septembre 2025 à l'unanimité des présents

2025-038 Matériel 2025 – acquisition aspirateur pour groupe scolaire + fauteuil secrétaire

Mme BEREZIAT Fanny présente le devis de « Bresse Hygiène » d'un montant de 139.00 € HT soit 166.80 € TTC pour l'acquisition d'un aspirateur pour le groupe scolaire ; ainsi que le devis de « Bureau Vallée » d'un montant de 332.50 € HT soit 399.00 € TTC pour l'acquisition d'un fauteuil de bureau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte le devis de « Bresse Hygiène » d'un montant de 139.00 € HT soit 166.80 € TTC pour l'acquisition d'un aspirateur pour le groupe scolaire ; accepte le devis de « Bureau Vallée » d'un montant de 362.50 € HT soit 399.00 € TTC pour l'achat d'un fauteuil de bureau.

FOLIO 42

2025-039

Budget principal – Décision modificative – opération aménagement centre village

Mme Bereziat Fanny, adjointe déléguée, rappelle les éléments suivants : la commune a reçu le 7 août 2025 une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) transmise par Maître Alexandre BONNEAU, notaire, concernant la cession par M. Christian PERRET et Mme Caroline MOREL des parcelles cadastrées section 45 (3a44ca) et section 234 (1a66ca), situées lieu-dit « Au Bourg ». Ces parcelles sont situées dans le périmètre d'intervention identifié par la délibération n°2025-037 du 16 septembre 2025 (projets communaux de densification et de revitalisation) et relèvent du périmètre du DPU institué par la délibération n°2024-028 du 9 avril 2024.

Elle précise que, pour exercer le droit de préemption et procéder à l'acquisition, il convient d'inscrire au budget principal une opération d'investissement spécifique et d'y affecter un crédit d'un montant de 20 000 €, crédit qui sera financé par virement de l'opération n°241 « construction abri au stade de foot ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, Autorise l'ouverture, au titre de la section d'investissement du budget principal, de l'opération d'investissement n°242 intitulée "Aménagement centre-village", et y inscrit un crédit d'investissement à hauteur de 20 000 € destiné à financer l'opération d'aménagement.

Autorise le virement de crédits d'un montant de 20 000 € depuis l'opération d'investissement n°241 « construction abri au stade de foot » vers l'opération n°242 intitulée "aménagement centre village".

Commissions Finances, Ecole-Cantine-Garderie, Bibliothèque, bulletin site internet fêtes et cérémonies (CCAS)

Ecole : Le conseil d'école a eu lieu ce 14 octobre. L'équipe éducative compte 5 enseignants, 2 AESH à temps plein, 4 agents communaux. Les 4 classes sont en petit effectif, ce qui est très confortable pour l'enseignement. Le règlement de l'école a été validé.

Un exercice incendie est prévu ainsi qu'un exercice de confinement.

L'éducation nationale préconise 3 priorités nationales : l'égalité fille/garçon face aux mathématiques, la coéducation parent/école et la préservation de la santé mentale.

L'équipe enseignante sera évaluée par l'éducation nationale cette année scolaire. Le projet pédagogique portera sur un travail à travers le temps. Une semaine sans cartable sera instaurée avec l'intervention d'une association Kapla, la visite de la forteresse de Brancion et la participation des « petits contes en balade ».

Des séances à la piscine 2 fois par semaine sont prévues ainsi qu'un déplacement au gymnase et pour assister aux « petites scènes vertes » grâce à la prise en charge financière du transport par Grand Bourg Agglomération.

Des peintures au sol dans la cour vont être faites pour délimitation et jeux.

Cantine : Mme MOREIRA Lyvia a rencontré un nouveau fournisseur qui propose des produits laitiers moins onéreux. La livraison se fera le mardi.

Bulletin municipal : La conception est en cours.

FOLIO 43

Commission CCAS : L'organisation du repas du 11 novembre est en cours, un colis sera distribué aux personnes en maison de retraite ou MARPA. Deux propositions de menu par Proxi à Beaupont est à l'étude, l'animation reste la même.

Bibliothèque : L'animation Premières Pages a réuni 5 familles à qui il a été remis le livre départemental. Cela a permis trois nouvelles inscriptions. A noter, vendredi 17 octobre a lieu la soirée jeux de société spéciale adultes.

Poche incendie endommagée : Mme BEREZIAT Fanny présente le devis de BDH Environnement d'un montant de 210 € HT soit 252 € TTC pour la réparation de la poche incendie endommagée.

Fermage : Le Gaec des Cours nous informe qu'il demande une autorisation d'exploiter auprès de la DDT concernant les terres louées actuellement à Mr GERMAIN Laurent.

Recensement : Formation le 7 novembre 2025 à Replonges par la coordinatrice Mme BEREZIAT Fanny. Un entretien avec le superviseur pour faire le point et le recensement des agents est à organiser.

Commissions Bâtiments-Sécurité et Accessibilité – Urbanisme – Gestion des locations communales

Compte rendu de la réunion avec les Amis de la Chapelle de Bellor :
Des remontées capillaires ont été constatées sur les soubassements, ainsi que des traces d'humidité visibles au plafond.
Il est proposé de réaliser plusieurs carottages dans la dalle afin de faciliter l'évacuation de l'humidité bloquée sous celle-ci, complétés par la mise en place d'une ventilation naturelle (entrée basse et sortie haute opposée).
Il est également rappelé l'importance d'une aération régulière de la chapelle.

Les Amis de la Chapelle ont demandé la prise en charge du remplacement des bancs, à prévoir sur le budget 2026, compensée par un don équivalent de leur part.

Le conseil municipal accepte la demande, sous réserve de la formalisation écrite du don.

Concernant la face Nord, un buisson devenu imposant nécessite une taille. Afin d'en déterminer le propriétaire, le voisin a mandaté la société Polaris, géomètre, pour matérialiser les limites. Le rendez-vous avec le géomètre est fixé au 5 novembre 2025.

Urbanisme durable - Aménagement du centre-village :

Une réunion de travail est programmée le mercredi 12 novembre 2025 à 17h30 avec le cabinet Berthet Liogier Caulfuty, chargé des études d'urbanisme, pour la présentation du diagnostic et des premières esquisses du projet d'aménagement.

FOLIO 44

Dans le cadre de cette étude, un relevé topographique par drone sera réalisé entre le 20 et le 24 novembre (semaine 43) sur le secteur du centre-village.

Travaux : Les travaux de la toiture de l'église sont prévus fin octobre 2025. L'entreprise MOIRAUD n'a toujours pas communiqué de dates d'intervention pour la façade entre l'école et le périscolaire. La pose de la borne IRVE est en cours.

Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal (article L.2122-22 du CGCT) :

Le Conseil municipal est informé qu'une décision de préemption a été prise par la commune concernant les parcelles cadastrées section AA n°45 et n°234, issues de l'ancienne parcelle AA41, situées au lieu-dit "Au Bourg" et appartenant à M. Christian PERRET.

Afin de permettre cette acquisition et de couvrir les frais liés à l'opération, une ligne budgétaire spécifique a été créée par délibération au cours de la séance, pour un montant de 20 000 €.

Le Conseil prend acte de la décision de préemption prise par le Maire.

DAACT : Les visites de contrôle de conformité sont prévues le samedi 8 novembre 2025 à partir de 9h.

Divers :

Trois dossiers sont en cours à l'office notarial de Maître LADOUCEUR, ils seront finalisés par signature le mercredi 26 novembre 2025 à partir de 9h00.

Kéolis avait soulevé un problème de passage aux « Avignons » avec les bus scolaires, un remblai est prévu.

Le 11 novembre 2025 à 11h : Cérémonie + pose de gerbes

Date du prochain Conseil Municipal le mardi 18 novembre 2025 à 20h00